

REPORT ET FORFAIT DE MATCH

1) Convenir d'une date de report avec le club adverse .

A noter : une équipe a le droit de refuser un report de match.

2) Par mail au responsable des reports de matches, au plus tard le samedi 12h avant la date prévue au calendrier et au club concerné par le report. Ce dernier confirmera son accord par mail au responsable des reports de matches. Le responsable des reports de matches n'accepte aucun accord par téléphone.

Email : report.forfait@gmail.com

3) Rappel de quelques points de règlement :

- Prévenir par mail le responsable des reports de match.

- Une demande de report de match, sans date convenue, sera considérée comme nulle et non avenue. Aussi, le responsable des reports de match doit impérativement avoir donné son accord sur le dit report. Le report doit avoir été formulé par mail par les 2 parties. Sans ces trois conditions, le match sera perdu 3 – 0 et 1 point pour l'équipe qui a demandé le report.

Si les équipes ne se mettent pas d'accord sur la date du report d'un match, celui-ci sera joué à la date prévue initialement par le calendrier en vigueur.

- Tout match reporté devra être joué impérativement avant la dernière journée de championnat.

- Pas de report de match lors des épreuves de coupe.

- Lors d'un report de match demandé par X, Y pourra éventuellement demandé un report sur ce même match qui sera alors fixé par la commission. X ne pourra plus reporté ce même match.

- Aucun report de match ne sera accepté pour la première et dernière journée de championnat. -

Une équipe n'est autorisée qu'à deux reports de match à sa demande durant une même saison.

- Cas de clubs ayant plusieurs équipes UFOLEP : Quand une des équipes demande un report lors d'une journée donnée : aussi bien l'équipe (ou les équipes) qui demande le report que celle(s) qui joue à la date prévue, ne peuvent en aucun cas se renforcer. Elles ne doivent mettre sur la feuille de match que des joueurs de leur liste uniquement. Les équipes qui acceptent le report peuvent prendre 3 joueurs de leur autre équipe.

- Lors d'une suspension donnée, la sanction prend effet sur le ou les matchs prévus au calendrier. La sanction suivra donc le report.

- De même vous devez déclarer un forfait avant le samedi 12h00 au responsable des reports et forfaits , sinon celui-ci sera comptabilisé comme non déclaré .

Extraits du règlement sportif UFOLEP Football à sept en vigueur,